

# **Mise à jour du portail Garde d'enfants - accès en ligne pour appuyer les dossiers sur la formation sur la prévention de la maltraitance des enfants**

**Séance d'information pour les établissements de garde d'enfants**

**Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance  
Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance**

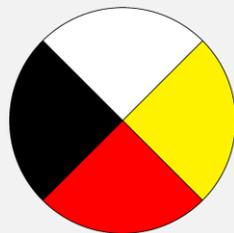
**Jeudi 23 octobre 2025**

# Land Acknowledgement

Nous reconnaissons que le Manitoba se trouve sur les territoires visés par les traités 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 10 et sur les terres ancestrales des peuples anichinabé, anishinewuk, dakota oyate, dénésuline, ininiwak et nehethowuk.

Nous reconnaissons que le Manitoba se situe sur le territoire des Métis de la rivière Rouge. Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont toujours les terres ancestrales des Inuits.

Nous respectons l'esprit et l'objectif des traités et de la conclusion de ces derniers. Nous restons déterminés à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration.



# Programme

- Contexte du programme Priorité jeunesse du Centre canadien de protection de l'enfance
- Exigences en matière de tenue des dossiers
- Aperçu des changements au portail Garde d'enfants - accès en ligne –
- Nouveaux champs ajoutés dans les sections Relevé du personnel de garderie et Relevé des résidents et des employés des garderies familiales ou collectives autorisées
- Questions et réponses

# Contexte

- Au début de 2024, le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba a établi un partenariat avec le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE) pour offrir une formation sur la prévention des abus à tous les professionnels et bénévoles du secteur de l'éducation de la petite enfance dans notre province.
- Cette formation obligatoire est offerte **gratuitement** au personnel et aux bénévoles de programmes de garde d'enfants autorisés pour les enfants en bas âge, les enfants d'âge préscolaire, les enfants en prématernelle, les enfants d'âge scolaire et les programmes à domicile.
- Cette formation est également mise à la disposition des étudiants inscrits dans un programme d'enseignement postsecondaire en éducation de la petite enfance.

# Contexte

- Depuis le 9 mai 2024, les professionnels, les bénévoles et les étudiants du secteur de la garde d'enfants ont accès à diverses ressources numériques, papier et de formation en ligne conçues pour les munir des connaissances et des outils nécessaires à l'atténuation du risque de maltraitance des enfants.
- Les éducateurs des jeunes enfants (EJE), les aides des services à l'enfance (ASE) et les fournisseurs de services à domicile devaient également suivre la formation intitulée *Priorité jeunesse : Notions de base sur la protection des enfants contre les abus sexuels* et la formation intitulée *Priorité jeunesse : Prévention des abus pédosexuels* au plus tard le 31 mars 2025. Ces formations devront être renouvelées tous les quatre ans.

# Tenue des dossiers

Après avoir terminé les formations, les participants reçoivent :

- une attestation de participation (Priorité Jeunesse : Notions de base sur la protection des enfants contre les abus sexuels);**
- une attestation de formation (Priorité Jeunesse : Prévention des abus pédosexuels pour les personnes qui travaillent avec des enfants).**

## Les membres du personnel des établissements doivent :

- terminer la formation au plus tard le 31 mars 2025;
- s'ils sont nouveaux, suivre la formation au cours de la première année d'emploi;
- conserver leurs attestations dans leurs dossiers;
- fournir une copie de leurs attestations à leur directeur aux fins de tenue des dossiers.

# Tenue des dossiers

## Les directeurs d'établissement ou les titulaires de licence doivent :

- s'assurer que tous les employés, le personnel et les résidents suivent la formation au plus tard le 31 mars 2025;
- conserver des copies des attestations du personnel et des bénévoles;
- présenter la preuve du respect de cette exigence au coordonnateur de la garde d'enfants lors de l'inspection annuelle relative à l'octroi des licences;
- ajouter ces renseignements à la section Relevé du personnel de garderie et à la section Relevé des résidents et des employés des garderies familiales ou collectives autorisées du portail Garde d'enfants - accès en ligne.

## Bénévoles

Nous encourageons les bénévoles à suivre la formation Priorité jeunesse : Notions de base sur la protection des enfants contre les abus sexuels et de soumettre leur attestation de formation au directeur d'établissement ou au titulaire de licence.

# Changements au portail Garde d'enfants - accès en ligne

- Pour appuyer l'engagement du Manitoba à la sécurité des enfants et la transparence dans les dossiers de la formation, des mises à jour ont été apportées aux sections Relevé du personnel de garderie et Relevé des résidents et des employés des garderies familiales ou collectives autorisées du portail Garde d'enfants - accès en ligne. Ces changements permettent aux directeurs d'établissement et aux titulaires de licence de noter et d'inscrire :
  - la formation en notions de base sur la protection des enfants contre les abus sexuels;
  - la date d'expiration de formation en prévention des abus pédosexuels.

# Table de référence - renseignements sur la formation

Renseignements	CCPE - Formation en notions de base	CCPE - Formation en prévention
Établissement de formation	Centre canadien de protection de l'enfance	Centre canadien de protection de l'enfance
Nom de la formation	Formation en notions de base sur la protection des enfants contre les abus sexuels	Formation en prévention des abus pédosexuels
Période de validité de la formation	Valide pour la vie	Valide pour 4 ans
Date d'expiration de la formation	Toujours valide	Date d'expiration = date d'achèvement + validité

# **APERÇU DES CHANGEMENTS AU PORTAIL GARDE D'ENFANTS – ACCÈS EN LIGNE**

**Centres - Relevé du personnel de garderie  
et**

**Garderies à domicile - Relevé des résidents et des employés  
des garderies familiales ou collectives autorisées**

# Nouveaux champs ajoutés

## Relevé du personnel de garderie, des résidents et des membres du personnel

- Les champs suivants ont été ajoutés à la « Liste actuelle » et à la « Liste historique » dans les sections du Relevé du personnel de garderie et du Relevé des résidents et des employés des garderies familiales ou collectives autorisées :
  - date d'expiration de la formation en premiers soins;
  - date d'expiration de la formation en RCR;
  - formation en notions de base sur la protection des enfants contre les abus sexuels;
- date d'expiration de la formation en prévention des abus pédosexuels;
- ces ajouts améliorent le suivi des compétences des employés, des résidents et du personnel et la conformité aux normes de protection des enfants.

# **Fonctionnalités essentielles : améliorées grâce aux nouveaux champs**

## **Relevé du personnel de garderie, des résidents et des membres du personnel**

- Les utilisateurs peuvent maintenant :
  - ajouter des renseignements sur un nouvel employé, un nouveau résident ou un nouveau membre du personnel dans les nouveaux champs de formation;
  - mettre à jour des renseignements sur un employé, un résident ou un membre du personnel pour ajouter ou mettre à jour des renseignements dans les nouveaux champs;
  - supprimer le nom d'un employé, d'un résident ou d'un membre du personnel de la liste;
  - suivre la conformité des exigences de formation en utilisant directement la liste actuelle à jour des employés, des résidents et des membres du personnel;
  - consulter les données de formation mises à jour dans la liste actuelle et historique des employés, des résidents et des membres du personnel.

# Capture d'écran des champs mis à jour (Listes actuelle et historique)

Nom	Classification	Formation de 40 heures	Type	Heures	Date d'expiration - formation en premiers soins	Date d'expiration - formation en RCR	Formation en notions de base sur la protection des enfants contre les abus sexuels	Date d'expiration - formation en prévention des abus pédosexuels	Date de fin de l'emploi
Nom 1	ASE	Oui	Heures de base	0	2025/03/12	2025/03/12			
			Heures add.	0					
Nom 2	ASE	Oui	Heures de base	20	2024/10/26	2024/10/26			
			Heures add.	20					
Nom 3	EJE II		Heures de base	0	2026/01/14	2026/01/14			
			Heures add.	0					
Nom 4	EJE III		Heures de base	40	2026/01/14	2026/01/14			
			Heures add.	0					
Nom 5	EJE II		Heures de base	27.50	2025/09/26	2025/09/26			
			Heures add.	0					

# Ajouter un nouvel employé, un nouveau résident ou un nouveau membre du personnel (Nouveaux champs)

1. Choisissez le champ Ajouter un employé, un résident ou un membre du personnel
2. Répondez à toutes les questions préliminaires
3. Choisissez Suivant
4. Remplissez le formulaire Ajouter un employé, un résident ou un membre du personnel

[Ajouter un employé](#)

Employés actuels									
Nom	Classification	Formation de 40 heures	Type	Heures	Date d'expiration - formation en premiers soins	Date d'expiration - formation en RCR	Formation en notions de base sur la protection des enfants contre les abus sexuels	Date d'expiration - formation en prévention des abus pédosexuels	Date de fin de l'emploi
Nom 1	ASE	Oui	Heures de base Heures add.	20 0	2025/10/25	2025/10/16	Yes		<a href="#">Modifier</a>
Nom 2	ASE	Oui	Heures de base Heures add.	20 0	2035/08/04	2035/08/03			<a href="#">Modifier</a>
Nom 3	EJE III		Heures de base Heures add.	35 0	2028/01/02	2028/01/01	Yes	2029/08/01	<a href="#">Modifier</a>
Nom 4	EJE II		Heures de base Heures add.	10 0	2028/05/29	2028/05/28	Yes		<a href="#">Modifier</a>
Nom 5	ASE	Oui	Heures de base Heures add.	10 1	2025/11/27	2025/11/27			<a href="#">Modifier</a>
Nom 6	EJE II	Oui	Heures de base Heures add.	10 30	2025/01/30	2025/01/30			<a href="#">Modifier</a>
Nom 7	ASE	Oui	Heures de base Heures add.	30 10	2025/07/01	2025/07/01	Yes	2029/07/15	<a href="#">Modifier</a>
Nom 8	ASE		Heures de base Heures add.	35 5	2024/06/07	2024/06/07	Yes	2029/08/01	<a href="#">Modifier</a>
Nom 9	EJE II		Heures de base Heures add.	0 5.00	2024/11/11	2024/11/11			<a href="#">Modifier</a>

# Mettre à jour les renseignements d'un employé, d'un résident ou d'un membre du personnel (Nouveaux champs)

- Choisissez le champ Modifier de l'employé, du résident ou du membre du personnel que vous voulez mettre à jour.
- Faites les changements nécessaires.
- Choisissez Soumettre

[Ajouter un employé](#)

Employés actuels									
Nom	Classification	Formation de 40 heures	Type	Heures	Date d'expiration - formation en premiers soins	Date d'expiration - formation en RCR	Formation en notions de base sur la protection des enfants contre les abus sexuels	Date d'expiration - formation en prévention des abus pédosexuels	Date de fin de l'emploi
Nom 1	ASE	Oui	Heures de base Heures add.	20 0	2025/10/25	2025/10/16	Yes		<a href="#">Modifier</a>
Nom 2	ASE	Oui	Heures de base Heures add.	20 0	2035/08/04	2035/08/03			<a href="#">Modifier</a>
Nom 3	EJE III		Heures de base Heures add.	35 0	2028/01/02	2028/01/01	Yes	2029/08/01	<a href="#">Modifier</a>
Nom 4	EJE II		Heures de base Heures add.	10 0	2028/05/29	2028/05/28	Yes		<a href="#">Modifier</a>
Nom 5	ASE	Oui	Heures de base Heures add.	10 1	2025/11/27	2025/11/27			<a href="#">Modifier</a>
Nom 6	EJE II	Oui	Heures de base Heures add.	10 30	2025/01/30	2025/01/30			<a href="#">Modifier</a>
Nom 7	ASE	Oui	Heures de base Heures add.	30 10	2025/07/01	2025/07/01	Yes	2029/07/15	<a href="#">Modifier</a>
Nom 8	ASE		Heures de base Heures add.	35 5	2024/06/07	2024/06/07	Yes	2029/08/01	<a href="#">Modifier</a>
Nom 9	EJE II		Heures de base Heures add.	0 5.00	2024/11/11	2024/11/11			<a href="#">Modifier</a>

# Renseignements sur la formation (Nouveaux champs)

- Pour gérer la formation d'un employé, d'un résident ou d'un membre du personnel, cliquez sur **Ajouter une autre formation** pour insérer une nouvelle formation.

ou

- Cliquez sur **Supprimer** pour enlever une formation.

**Renseignements en matière de formation** ⓘ  
ⓘ Pour gérer la formation d'un employé, cliquez sur « Ajouter une autre formation » pour insérer une nouvelle formation ou cliquez sur « Supprimer » ⓘ pour enlever une formation.

Renseignements sur la formation de 40 heures obligatoire

ⓘ Le cours doit satisfaire aux critères d'admissibilité établis par la Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance. [Voir la section sur les options de cours de 40 heures du site Web de la Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance.](#)

Nom du cours ⓘ

Nom du cours exigé

Code de cours ⓘ

Renseignements en matière de formation

Établissement de formation ⓘ

Établissement de formation exigé

Date de fin ⓘ

(aaaa-mm-jj)

Date de fin doit contenir une date valide saisie dans le format suivant : aaaa-mm-jj.

+ Ajouter une autre formation

# Affichage amélioré de l'écran de gestion de formation d'un employé

## Renseignements en matière de formation

 Pour gérer la formation d'un employé, cliquez sur « Ajouter une autre formation » pour insérer une nouvelle formation ou cliquez sur « Supprimer »  pour enlever une formation.



### Renseignements sur la formation de 40 heures obligatoire

 Le cours doit satisfaire aux critères d'admissibilité établis par la Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance. [Voir la section sur les options de cours de 40 heures du site Web de la Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance.](#)

Nom du cours

Nom du cours exigé

Code de cours

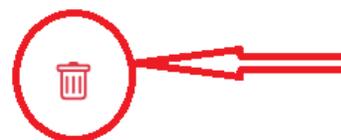
Renseignements en matière de formation

Établissement de formation

Établissement de formation exigé

Date de fin

Date de fin doit contenir une date valide saisie dans le format suivant : aaaa-mm-jj.



+ Ajouter une autre formation

# Renseignements sur la formation (Nouveaux champs)

- Utilisez Ajouter une autre formation pour insérer une nouvelle formation.
- Ceci vous permettra d'ajouter une formation du CCPE.

Ajouter une formation

Type de formation

Sélectionnez l'une des options

Sélectionnez l'une des options

C3P - FONDATION (il s'agit de la formation de base de 23 minutes)

C3P - PRÉVENTION (il s'agit de la série de formation complète de 3 heures)

+

Ajouter une autre formation

# Affichage amélioré de l'écran de gestion de formation d'un employé

The screenshot shows a web interface for managing employee training. At the top, there are two date input fields for 'Date d'expiration du certificat de RCR' with green checkmarks. Below them is a section for 'Nombre moyen d'heures travaillées : (par semaine - un minimum de 0 doit être saisi)'. This section includes input fields for 'Heures obligatoires' and 'Heures additionnelles', with red error messages below them stating 'Heures obligatoires ne peut être vide.' and 'Heures additionnelles ne peut être vide.'. A red arrow points from the 'Ajouter une formation' modal to the 'Ajouter une autre formation' button at the bottom left.

**Ajouter une formation** [X]

Type de formation

Sélectionnez l'une des options

Sélectionnez l'une des options

- C3P - FONDATION (il s'agit de la formation de base de 23 minutes)
- C3P - PRÉVENTION (il s'agit de la série de formation complète de 3 heures)

**Renseignements en matière de formation** ⓘ

ⓘ Pour gérer la formation d'un employé, cliquez sur « Ajouter une autre formation » pour insérer une nouvelle formation ou cliquez sur « Supprimer » pour enlever une formation.

**Renseignements sur la formation de 40 heures obligatoire**

ⓘ Le cours doit satisfaire aux critères d'admissibilité établis par la Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance. Voir la section sur les options de cours de 40 heures du site Web de la Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance.

Nom du cours [input] ⓘ

Nom du cours exigé

Code de cours [input] ⓘ

Renseignements en matière de formation

Établissement de formation [input] ⓘ

Établissement de formation exigé

Date de fin [input] (aaaa-mm-jj) ⓘ

Date de fin doit contenir une date valide saisie dans le format suivant : aaaa-mm-jj.

+ Ajouter une autre formation

# Renseignements sur la formation (Nouveaux champs)

- Affichage de la nouvelle formation du CCPE lorsque les utilisateurs ajoutent une nouvelle formation.

ou

- Cliquez sur Supprimer pour enlever une formation.

**CCPE - Renseignements sur la formation de base**

[Pour plus de renseignements sur la formation en prévention des abus sexuels à l'égard des enfants cliquer ici Link](#)

Établissement de formation  
Centre canadien de protection de l'enfance ✓ ↕

Nom du cours  
Formation en notions de base sur la protection des enfants contre les abus sexuels ✓ ↕

Période de validité  
Une fois dans la vie

Date de fin  
2025-11-01 (aaaa-mm-jj)

**CCPE - Renseignements sur la formation en prévention**

[Pour plus de renseignements sur la formation en prévention des abus sexuels à l'égard des enfants cliquer ici Link](#)

Établissement de formation  
Centre canadien de protection de l'enfance ✓ ↕

Nom du cours  
Programme de prévention des abus pédosexuels ✓ ↕

Période de validité  
Tous les quatre ans

Date de fin  
2025-11-01 (aaaa-mm-jj)

Date d'expiration  
2029-11-01 (aaaa-mm-jj)

# Renseignements sur la formation (Nouveaux champs)

- Choisissez Sauvegarder comme copie de travail  
Cette fonction sauvegardera votre formulaire sans le soumettre.
- Choisissez Soumettre  
Vous recevrez un écran indiquant que la soumission a été effectuée avec succès.
- Choisissez Fermer  
Cette fonction fermera le formulaire et toute modification non sauvegardée sera perdue.

CCPE - Renseignements sur la formation en prévention

ⓘ Pour plus de renseignements sur la formation en prévention des abus sexuels à l'égard des enfants cliquer ici [Link](#)

Établissement de formation

Centre canadien de protection de l'enfance ✓ ↕

Nom du cours

Programme de prévention des abus pédosexuels ✓ ↕

Période de validité

Tous les quatre ans

Date de fin

2025-11-01 (aaaa-mm-jj)

Date d'expiration

2029-11-01 (aaaa-mm-jj) 🗑️

+ Ajouter une autre formation

Enregistrer comme copie de travail

Envoyer

Fermer

# Renseignements sur la formation (Nouveaux champs)

- Choisissez Retourner à la liste des employés, des résidents et des membres du personnel pour sortir de cet écran et retourner à votre page d'accueil.

ou

- Choisissez Ajouter un employé, un résident ou un membre du personnel pour ajouter un autre employé.

Garderie à domicile et Centre - Juste un test ( N° de l'établissement: 123XXX123)

✔ Ajoutez un employé - Soumis avec succès.

Numéro de soumission

**PWA59298**

Veillez inscrire ce numéro de référence dans toutes vos correspondances avec le Ministère

Nom :

- Une demande de classification doit être remplie pour cet employé. Veuillez en informer l'employé et demandez-lui de soumettre une demande.

✉ Envoyez par la poste à :

Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba  
Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance  
114, rue Garry, salle 210  
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 4V4  
Téléphone : 204 945-0776 | Sans frais : 1 888 213-4754 | manitoba.ca/childcare

[Retour à la liste des employés](#)

Si vous voulez ajouter un nouvel employé, veuillez cliquer sur ceci. [+ Ajouter Employé](#)

# Affichage amélioré de l'écran de confirmation

Garderie à domicile et Centre - Juste un test ( N° de l'établissement: 123XXX123

✔ Ajoutez un employé - Soumis avec succès.

Numéro de soumission

**PWA59298**

Veillez inscrire ce numéro de référence dans toutes vos correspondances avec le Ministère

Nom :

- Une demande de classification doit être remplie pour cet employé. Veuillez en informer l'employé et demandez-lui de soumettre une demande.

✉ Envoyez par la poste à :

Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba

Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance

114, rue Garry, salle 210

Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 4V4

Téléphone : 204 945-0776 | Sans frais : 1 888 213-4754 | manitoba.ca/childcare

[← Retour à la liste des employés](#)

Si vous voulez ajouter un nouvel employé, veuillez cliquer sur ceci.

[+ Ajouter Employé](#)

# Foire aux questions

## Y a-t-il des frais pour suivre cette formation?

- La formation CCPE est offerte gratuitement à tout le personnel du secteur de la garde d'enfants autorisé.
- Pour accéder au lien de formation spécifique pour les employés, les membres du personnel, les résidents et les bénévoles des établissements du Manitoba, consulter la circulaire sur l'initiative de prévention du mauvais traitement des enfants en partenariat avec le Centre canadien de protection de l'enfance du 9 mai 2024 : Mise en route - Comment accéder à votre compte

**Pour consulter les avis, les circulaires et les webinaires, visiter le site Web à :**

[www.manitoba.ca/education/childcare/childcare\\_news/current\\_circulars.fr.html](http://www.manitoba.ca/education/childcare/childcare_news/current_circulars.fr.html).

# Foire aux questions

## L'exigence de formation du CCPE fait-elle partie du Règlement sur la garde d'enfants?

- Non, ces changements n'ont pas encore été incorporés dans le Règlement sur la garde d'enfants, cependant, tout le personnel du secteur doit suivre cette formation.
- Des modifications au Règlement sur la garde d'enfants sont en cours d'examen. Si cette exigence est incorporée, d'autres renseignements seront fournis.

# Foire aux questions

## Quelle est la différence entre la formation en notions de base et la formation en prévention?

- La formation en notions de base prend environ 25 minutes, est une exigence unique et ne prend pas fin.
- La formation en prévention prend environ 3 heures et doit être renouvelée tous les quatre ans.
- Les deux types de formation font partie d'une plus vaste stratégie du Manitoba pour prévenir les abus pédosexuels et pour promouvoir des environnements de garde d'enfants sûrs.

# Foire aux questions

## Les établissements devraient-ils conserver des copies papier de la formation des employés, des résidents ou des membres du personnel?

- Les établissements doivent conserver des copies papier des certificats de formation.
- Des copies papier devraient être conservées dans les dossiers de l'établissement à des fins de vérification.

# Foire aux questions

## Qui est responsable de la mise à jour des dossiers de formation suivie?

- Dans le cas des centres de garde d'enfants, il incombe aux directeurs d'établissement de garde d'enfants de conserver des copies de certificats de la formation achevée et de mettre à jour les dossiers de la formation obligatoire dans le portail Garde d'enfants - accès en ligne.
- Dans le cas des garderies à domicile, il incombe aux titulaires de licence de conserver des copies de certificats de la formation achevée et de mettre à jour les dossiers de la formation obligatoire dans le portail Garde d'enfants - accès en ligne.

# Foire aux questions

## Quel est l'échéancier pour satisfaire à l'exigence de formation de Priorité jeunesse : Prévention des abus pédosexuels?

- Les professionnels de la garde d'enfants doivent suivre cette formation au plus tard le 31 mars 2025. Cette formation doit être renouvelée tous les quatre ans. Les nouveaux employés devront suivre la formation au cours de leur première année d'emploi.

# Coordonnées et ressources

Pour d'autres renseignements sur l'initiative de prévention du mauvais traitement des enfants en partenariat avec le Centre canadien de protection de l'enfance, consultez la circulaire, la FAQ et le webinaire ou visitez : [www.manitoba.ca/education/childcare/childcare\\_news/current\\_circulars.fr.html](http://www.manitoba.ca/education/childcare/childcare_news/current_circulars.fr.html).

Pour en apprendre davantage sur les initiatives de l'Apprentissage et de la garde de la petite enfance, et sur les plans d'action du Manitoba dans le cadre des accords avec le Canada, veuillez consulter le site Web à : [www.manitoba.ca/education/childcare/actionplan.fr.html](http://www.manitoba.ca/education/childcare/actionplan.fr.html).

Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel au Service de renseignements sur la garde d'enfants à [CDInfo@gov.mb.ca](mailto:CDInfo@gov.mb.ca) avec « Priorité jeunesse » dans la ligne d'objet ou composez le 204 945-0776 (sans frais : 1 888 213-4754).

Si vous rencontrez des difficultés techniques avec le portail Garde d'enfants - accès en ligne, veuillez envoyer un courriel à : [cdcfacility@gov.mb.ca](mailto:cdcfacility@gov.mb.ca).

**Vous avez des questions?**

**Merci!**

**Manitoba.ca**

